

Portrait social du Nouveau Rhône

Focus de la PFoss n°28

Janvier 2018



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé la Métropole de Lyon qui remplace la communauté urbaine de Lyon et qui exerce, sur son périmètre, les compétences du département du Rhône. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, sur le territoire de la circonscription départementale d'État du Rhône, coexistent deux nouvelles collectivités aux compétences départementales : la Métropole de Lyon et le Rhône (appelé ici Nouveau Rhône). En dehors des 59 communes de la Métropole de Lyon, le Département du Nouveau Rhône continue d'exercer l'ensemble de ses compétences initiales sur 221 communes. (Source : Insee Flash Rhône-Alpe n°18).

Dynamisme démographique soutenu dans le Nouveau Rhône

Au 1^{er} janvier 2014, le Nouveau Rhône compte 447 409 habitants et représente 5,7 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 1,09 %, taux le plus élevé de la région après celui de la Haute-Savoie et de l'Ain.

La majorité des habitants est implantée autour de l'agglomération lyonnaise à l'est du territoire et le long de la vallée de la Saône. Le département présente, à l'ouest, une facette plus rurale et agricole (Source Insee Analyses Rhône-Alpes n°7).

	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	447 409	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 1,09 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des revenus en moyenne élevés mais des disparités infra-départementales

Le Nouveau Rhône est un département relativement aisé, notamment le pourtour de la Métropole de Lyon. Il est le département métropolitain où le revenu des 10 % des ménages les plus pauvres est le moins bas (Source : Insee Flash Rhône-Alpes n°18).

Des poches de précarité s'observent toutefois, à Villefranche-sur-Saône et Tarare notamment, où le chômage est plus élevé que la moyenne du Nouveau Rhône. Belleville et Amplepuis connaissent également des situations de précarité (Source Insee Analyses Rhône-Alpes n°7).

Un taux d'allocataires de l'ASS parmi les plus faibles de la région

Au 31 décembre 2015, le Nouveau Rhône compte 28 039 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹.

Le Rhône hors Métropole de Lyon enregistre un des effectifs d'allocataires de l'ASS de la région les plus bas. Rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, ces allocataires sont moins nombreux qu'en moyenne régionale (5,9 % contre 7,1 %).

Le Nouveau Rhône est le département où le taux de chômage au recensement est le plus faible de France métropolitaine (7,6 % contre 11,6 %) (Source : Insee Flash Rhône-Alpe n°18).

	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	28 039	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	60,8 %	63,8 %
DEFM A en 2015	17 041	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

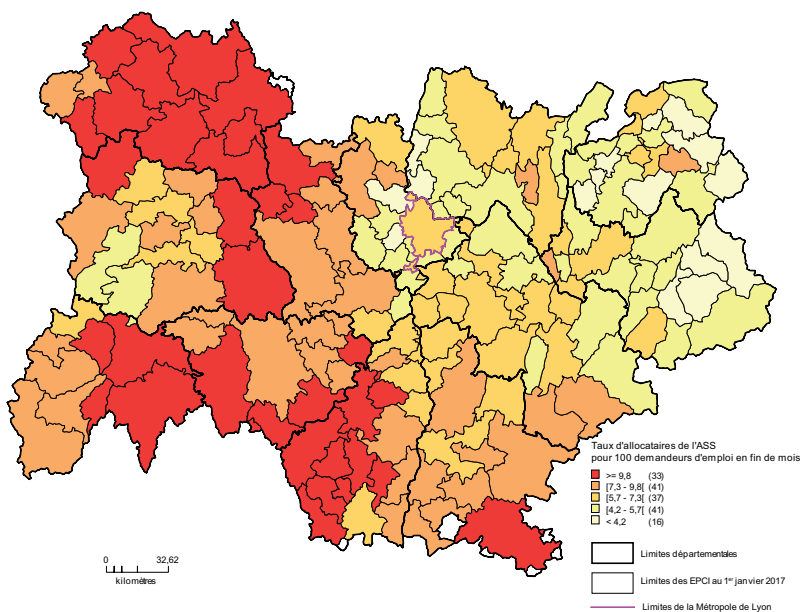
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

Même si le Nouveau Rhône bénéficie d'une situation favorable au regard du chômage, les communautés d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien se caractérisent par des taux d'allocataires de l'ASS supérieurs au taux régional, reflétant des territoires plus marqués par le chômage de longue durée.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Peu de foyers allocataires à bas revenus dans le Nouveau Rhône

Des foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus peu nombreux

Dans le Nouveau Rhône, en 2015, 43 343 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 9,7 % de la population du département, niveau nettement inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). Le Nouveau Rhône est, après la Haute-Savoie, le département où ce taux est le plus bas de la région.

Toutefois, ces ménages à bas revenus sont inégalement répartis sur le territoire du Nouveau Rhône. En zone urbaine, la communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône concentrent des phénomènes de précarité avec 18,3 % de sa population vivant dans un foyer à bas revenu. Dans une moindre mesure, l'Ouest Rhodanien se situe dans la moyenne régionale.

Le pourtour de la Métropole de Lyon, depuis l'Est Lyonnais jusqu'au territoire de Beaujolais Pierres Dorées, présente un caractère périurbain aisé (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°4). Les familles à bas revenus y sont peu présentes. À l'ouest et au nord du Nouveau Rhône, les territoires ne présentent pas les caractéristiques de territoires périurbains et sont un peu moins favorisés socio-économiquement.

16 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 10 586 allocataires de prestations sociales du Nouveau Rhône ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité. Le Nouveau Rhône est le département de la région où ce taux est le plus bas.

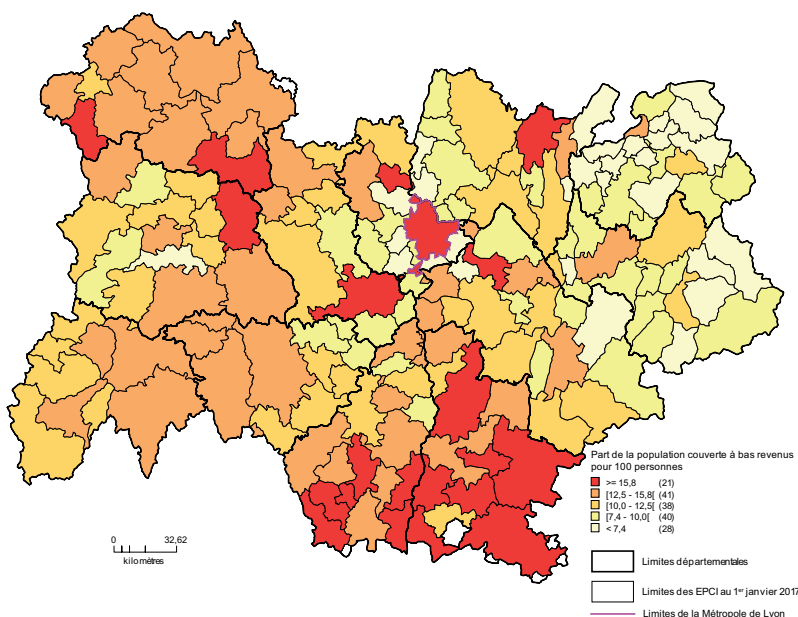
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

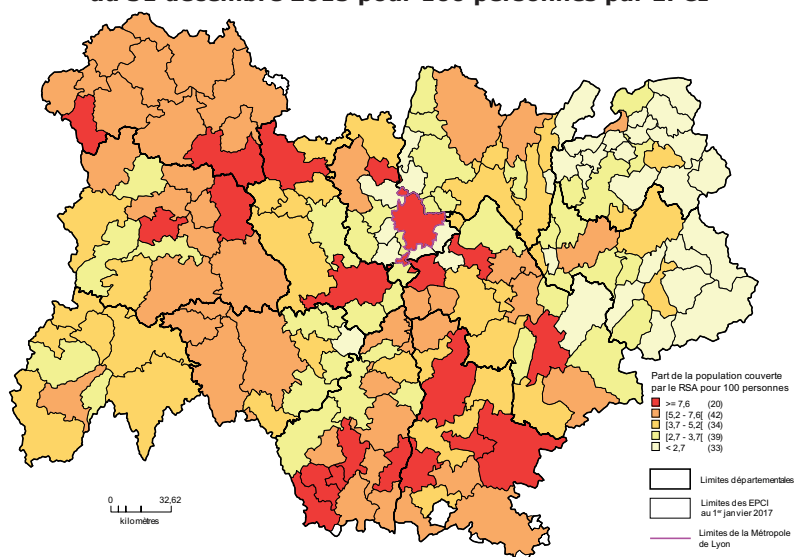
4,2 % de la population couverte par le RSA dans le Nouveau Rhône

En 2015, dans le Nouveau Rhône, 18 801 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 4,2 % de la population du département. Cette part est nettement inférieure à la moyenne régionale (6,2 %) et à la moyenne observée pour la France métropolitaine (7,8 %). Après la Haute-Savoie et la Savoie, le Nouveau Rhône est, avec l'Ain, le département où la population couverte par le RSA est la plus faible.

Le Nouveau Rhône bénéficie d'une population aisée et qualifiée, à la base du dynamisme économique du département qui présente des activités économiques diversifiées (Source : Insee analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°4).

Les ménages vulnérables bénéficiaires du RSA sont surtout présents en zone urbaine, dans la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (9,8 %) et dans une moindre mesure dans l'Ouest Rhodanien (6,2 %). Le reste du département abrite peu de familles bénéficiaires du RSA, les territoires qui jouxtent la Métropole de Lyon étant les plus favorisés.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

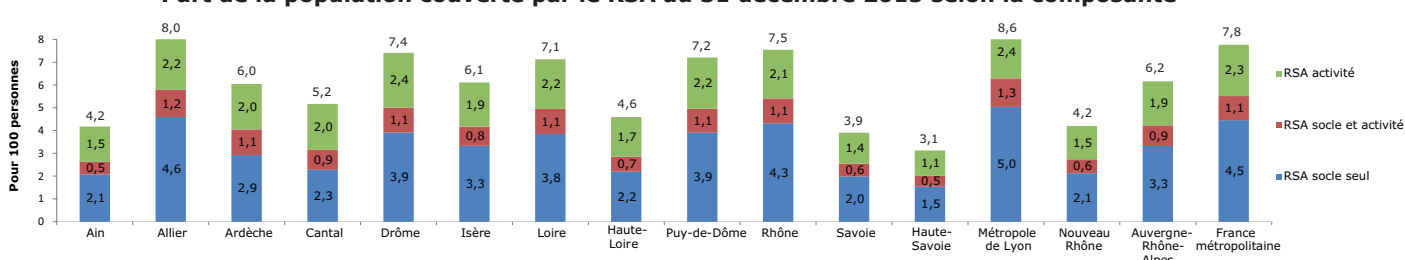


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante



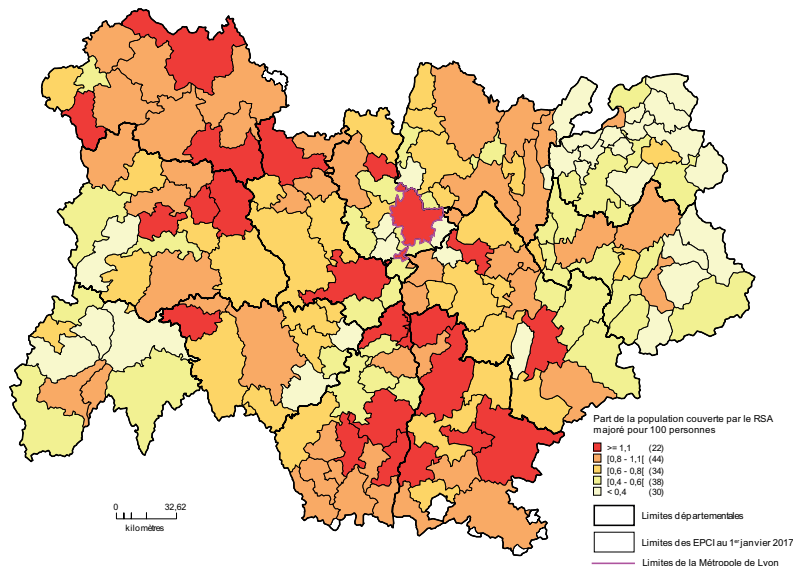
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 2 996 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans le Nouveau Rhône, soit 0,7 % de la population. Ce taux est parmi les plus bas de la région. Le Nouveau Rhône étant à dominante périurbaine, il abrite structurellement moins de populations précaires et plus de couples avec enfants (Source : Insee analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°4).

Les monoparents bénéficiaires du RSA majoré, plus éloignés du marché du travail sont concentrés dans les agglomérations, en particulier la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et l'Ouest Rhodanien dans une moindre mesure.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

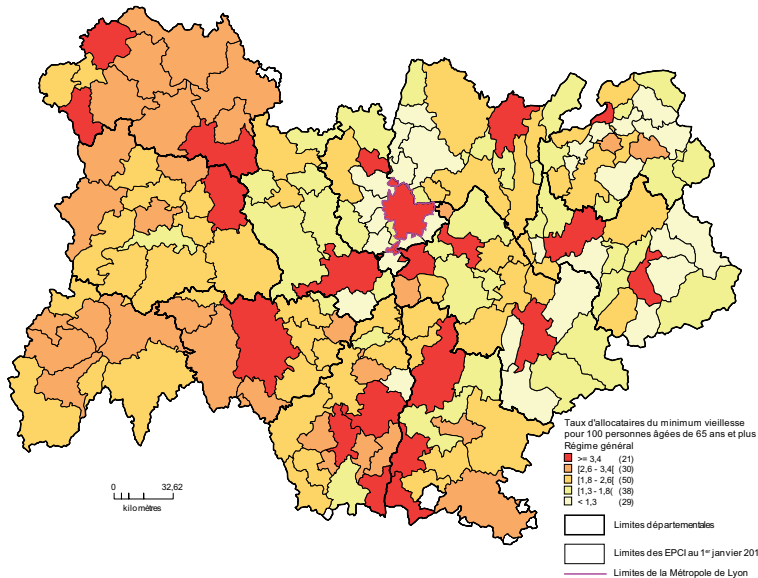
1,8 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans le Nouveau Rhône, au 31 décembre 2015, 1 339 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 1,8 % de la population départementale des 65 ans et plus, taux le plus bas de la région.

Toutefois, ce résultat doit être nuancé : les données, portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA, présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org